

**Yoto 2 entame
l'année 2025
sous le signe de
l'unité et de
la prospérité** P.2



Hebdomadaire d'Information Générale paraissant au Togo

Nouvelle adresse : 18, rue des Mirabelles, Tokoin Doumasséssé, tel: 90 19 66 68 / Courriel: ladepechetg@gmail.com

Directeur de publication: MEWENEMESSE K.Apollinaire

32^e année / N° 1218 du 22 JANVIER 2025

Prix: 250 FCFA

Probable adhésion du Togo à l'AES

Faure pourra-t-il rompre les accords coloniaux de son pays avec la France ?

 P.3

Et si les vieux sénateurs UNIR libéraient le plancher au profit de leurs petits-fils et arrière- petits-fils

 P.3

Médias et VBG :

Quinze femmes journalistes renforcent leurs capacités avec IYAWO

 P.2

**Recensement biométrique / Tensions et
boycott des agents opérateurs d'enregistrement**

Vers un risque de données bâclées ?

 P.4

Burkina Faso

Une nouvelle ère ? Le Président Ibrahim TRAORÉ appelle à couper le cordon des accords militaires avec la France

 P.7

Voie de contournement de Sokodé



Lancement des travaux par le chef de l'État

 P.6

Journée Portes Ouvertes des Archives Nationales

Les administrés et les professionnels de l'information attendent la loi sur les archives

 P.6

Yoto 2 entame l'année 2025 sous le signe de l'unité et de la prospérité

Le Conseil Communal de Yoto 2, conformément aux dispositions légales, a lancé le 13 janvier 2025 dans les nouveaux locaux de la mairie, les travaux de la première session ordinaire de l'année 2025. C'est le Maire, madame Yawavi Adjra, qui a ouvert la session en présence de son adjoint, M. Aziaba Komi, du Secrétaire Général, M. Tsiglo Y. Tsona, et des conseillers municipaux. L'on notait également la présence des chefs traditionnels, des acteurs du développement à la base et des forces de l'ordre.

Dans son discours d'ouverture, Mme Yawavi Adjra a placé la nouvelle année sous le signe de la prospérité, de l'unité et de la solidarité. Elle a expressément demandé aux ha-

bitants de rester unies, malgré les différences, en vue de travailler main dans la main pour le bien-être de tous.

M. Tsiglo a eu l'honneur de présenter, au nom du Conseil, les vœux de Nouvel An à la population.

Le Conseil à son tour a reçu les vœux de la chefferie traditionnelle, puis ceux de la population. Cette session est une occasion pour les élus locaux de rappeler les réalisations de l'année écoulée et de planifier les actions futures pour un développement harmonieux et durable.

Madame le Maire a dressé un tableau impressionnant des avancées accomplies en 2024, soulignant que ces succès sont le fruit d'un travail collectif et



d'un partenariat fructueux entre les autorités locales, les partenaires techniques et financiers, et les populations.

Entre autres réalisations, un forage à Abiridji; le centre communautaire de Tchekpo; le Grand Marché Vovoli d'Ahépé; le projet innovant de gestion des déchets; la formation de 10 jeunes aux métiers de l'économie circulaire; le nouveau bâtiment de la mairie d'Ahepe; le lance-

ment des travaux d'une usine de production d'huile de palme et d'huile palmiste à Tchekpo Dedekpoe. « Ces réalisations découlent de la politique de décentralisation promue par Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé », a-t-elle précisé.

Agenda de la session

Au cours de cette première session de l'année, les conseillers municipaux examineront

plusieurs rapports importants, notamment celui sur les marchés publics de 2024 et les activités des commissions permanentes.

Des échanges sont également prévus avec les exploitants de sable, un secteur clé de l'économie locale. Ces discussions devront être constructives et orientées vers des solutions concrètes pour le bien-être de tous. Mme Yawavi Adjra a réitéré ses remerciements à tous ceux qui contribuent au développement de Yoto 2 et invité chacun à redoubler d'efforts pour renforcer le dialogue et la concertation. « Ensemble, nous réussirons à faire de Yoto 2 une commune moderne et prospère », a-t-elle déclaré.

Source : commune-yoto-2

Médias et VBG :

Quinze femmes journalistes formées pour une couverture éthique et engagée

Face à l'urgence de combattre les Violences Basées sur le Genre (VBG), l'association Iyawo, en partenariat avec l'Ambassade de France au Togo, a organisé, jeudi 16 janvier 2025 à Lomé, une formation dédiée à une quinzaine de femmes responsables ou occupant d'autres postes stratégiques de médias. Cette initiative s'inscrit dans la campagne « Stop aux violences, pour Elles, avec vous », un programme destiné à sensibiliser sur les enjeux des VBG et à renforcer l'engagement des acteurs clés, dont les médias, dans ce combat.

Un engagement officiel et collectif

La session a été lancée par Philippe Yodo, Inspecteur des services du ministère de l'Action sociale, qui a rappelé que les VBG restent profondément ancrées dans les coutumes et traditions locales. Il a souligné l'importance de cette formation pour encourager une lutte résolue contre ces pratiques d'un autre âge.

« Aucune initiative ne sera de trop dans la guerre totale contre ce phénomène. La formation

des femmes journalistes pour s'impliquer, corps et âme, dans ce noble combat contre les VBG est une innovation majeure, méritant tout le soutien du gouvernement », a affirmé M. Yodo.

Le président du Conseil de Dialogue et de Partenariat Togo-France (CDP-Togo-France), Frédéric Tsatsu, intervenant lors de la session, a insisté sur le rôle capital des journalistes dans ce combat : « Les femmes journalistes sont en première ligne pour dénoncer les injustices. Leur engagement est fondamental pour

briser le silence, changer les mentalités et inspirer des actions concrètes. »

Un rôle stratégique pour les femmes journalistes

La formation a permis d'outiller les participantes sur plusieurs aspects liés à la couverture des VBG. Les thèmes abordés incluaient : une compréhension approfondie des VBG et de leurs multiples formes ; les défis éthiques et pratiques liés à la couverture médiatique des cas de violence ; les stratégies pour sensibiliser et impacter efficacement les communautés.

Mme Elisabeth Apampa, présidente de l'association Iyawo, a expliqué que cette formation vise à renforcer les compétences des femmes journalistes occupant des rôles de respon-



sabilité au sein de leurs rédactions. « Il est essentiel que les journalistes soient capables d'aborder ces questions avec professionnalisme et empathie. Nous avons sélectionné des femmes influentes dans leurs médias pour impulser une dynamique positive. Parler des VBG, c'est notre responsabilité en tant que journalistes », a-t-elle déclaré.

Un réseau de soutien et de sensibilisation

La formation a également été marquée par des partages d'expériences et des discussions sur les défis rencontrés dans la couverture des VBG. Selon M. Oubo, de la cellule focale genre et droits de l'Homme, les médias ont un rôle clé dans la sensibilisation : « Ensemble, nous pouvons construire un réseau de soutien robuste capable de faire entendre la voix des sans-voix. »

Mme Cécile Blomme, du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, a, pour sa part, rappelé que la lutte contre les violences basées sur le genre est es-

sentielle pour le développement durable et la paix : « Dans le cadre de sa diplomatie féministe, la France combat toutes les formes de violences contre les femmes et les filles, y compris celles facilitées par les nouvelles technologies. »

Un engagement renouvelé

Au terme de cette journée riche en échanges, les participantes, venues du Togo et du Bénin, ont réitéré leur engagement à œuvrer pour une couverture éthique des sujets liés aux VBG. Elles ont salué l'initiative et exprimé leur volonté d'être des actrices de changement dans leurs communautés respectives.

Cette formation, en plus d'être une avancée majeure, marque une étape dans la mobilisation des médias pour une société plus équitable, où la voix des femmes et des filles est protégée et respectée. Les journalistes, désormais mieux armées, entendent porter haut le flambeau de la lutte contre les violences basées sur le genre.

Yvette SOSSOU

CLINIQUE AIRMED

NOS PRESTATIONS :

- ✓ Médecine générale
- ✓ Echographie du cœur
- ✓ Echographie abdominale
- ✓ Chirurgie
- ✓ Accouchement gynécologique



Avec clinique Airmed la santé est à 100%

Contact : 92 51 53 05 / 96 13 11 00

AVIS DE VENTE

Un hectare de terrain rural est mis en vente dans la préfecture de Zio à Tsévié plus précisément à Zogbedji (village de Havé)

Prix : Un million huit cent mille francs (1 800 000 FCFA) / Contact : 99 82 92 19 - 91 35 96 78 - 92 56 56 33

Probable adhésion du Togo à l'AES :

Faure pourra-t-il rompre les accords coloniaux de son pays avec la France ?

A l'occasion d'un entretien accordé le 16 janvier dernier à la chaîne de télévision Voxafrica, le ministre togolais des Affaires Etrangères, Prof Robert Dussey, a révélé que le Togo n'exclut pas de rejoindre l'Alliance des Etats du Sahel (AES). Il a affirmé que cette « décision du président de la République » n'est pas « impossible » dans la mesure où elle répond aux desiderata de la population. Cette sortie fait couler beaucoup d'encre et continue de secouer l'opinion nationale et internationale qui se posent des questions. Faure Gnassingbé est-il assez courageux pour rompre les accords coloniaux du Togo avec la France, pays de Charles de Gaulle qui a fait de la famille Gnassingbé ce qu'elle est ?



Faure peut-il dénoncer les accords coloniaux du Togo avec la France ?

Ce n'est un secret pour personne que les militaires des trois pays sahéliens, le Mali, le Burkina Faso et le Niger, sont arrivés au pouvoir par des coups d'Etats militaires respectivement en 2021, en 2022 et en 2023. Pour amorcer un véritable développement de leurs pays, ils se sont mis au travail. En vue d'avoir une main mise sur leurs ressources minières pour mener à bien leurs projets, ils ont décidé de rompre les accords coloniaux de leurs pays d'avec la France. Ces nouveaux hommes forts de l'AES qui n'ont reçu aucun appui de la France pour accéder au pouvoir ont pu, avec le soutien de leur peuple, renvoyer les bases militaires françaises de leur sol.

Au Togo, la France a joué un rôle déterminant dans l'accession et la conservation du pouvoir par le Général Eyadéma Gnassingbé ainsi que sa protection. La succession de son fils Faure au pouvoir en 2005 est sous la bénédiction de l'Elysée avec qui il garde des relations

intrinsèques. Fort de cette relation historique, il faut que le prince, soit assez courageux et sincère pour rompre les accords coloniaux du Togo avec France. Nul ne peut nier le fait que le Togo abrite une base militaire française et a des Conseillers français dans les sphères de décisions et de gestion de ce pays. Faure peut-il, sans hypocrisie, les chasser manu militari dans l'optique d'adhérer le Togo à l'AES ? Les Togolais ne le pensent pas. Mais ce dont ils sont certains est que le Togo peut avoir des relations commerciales avec les pays du Sahel étant donné que ces derniers ont besoin d'accès à notre port. On sait comment le président togolais Faure Essozimna Gnassingbé s'est imposé peu à peu comme médiateur dans les différentes crises politiques qui agitent l'Afrique de l'Ouest. Au Niger, les militaires au pouvoir lui ont demandé d'intercéder auprès de la CEDEAO, ce qui n'a pas, en tout cas, empêché le régime putschiste d'annoncer son retrait de l'institution régionale ouest-africaine. Il s'était auparavant investi dans la crise

maliennne et les tensions entre Abidjan et Bamako, mais il est clair pour les pays de l'AES que le Togo est toujours dans la dynamique de la francophonie et n'est pas prêt à divorcer avec la France de si tôt et en l'acceptant au sein de l'AES, il servira d'espion de cette organisation pour la France.

Vouloir adhérer le Togo à l'AES, un subterfuge !

Faure Gnassingbé sait que l'opinion internationale ne voit pas d'un bon œil sa 5^e République qu'il force en affamant, en brimant, en emprisonnant les leaders politiques, en confisquant le pouvoir et en violant les droits fondamentaux des citoyens. Etant sous pression de la communauté internationale, il joue ses dernières cartes en tentant de faire peur à la CEDEAO et à la France d'adhérer le Togo à l'AES. Une manière pour leur dire que s'ils ne savent pas le ménager, il va les quitter. Visiblement, lui qui s'impose dans la sous-région comme médiateur pour la résolution des crises, n'est plus adulé par ses partenaires comme avant et donc il décide de jouer à tout pour qu'on lui laisse passer à sa fameuse 5^e République. Ça se voit bien ! La CEDEAO est en train de se faire mordre le doigt par un de leurs pions à qui elle a souvent confié des missions difficiles. Ce faisant, il plonge dans la réflexion la France qui a besoin du Togo de par sa position stratégique en Afrique de l'Ouest. Jusqu'à quand cessera-t-il ses manœuvres ? La question reste posée.

La Rédaction

Et si les vieux sénateurs UNIR libéraient le plancher au profit de leurs petits-fils et arrière-petits-fils

Les élections sénatoriales du 15 février prochain sont à nos portes. Elles représentent une étape importante dans l'installation de la Ve République adoptée l'an dernier. Mais le paradoxe réside dans le casting des candidats du parti au pouvoir, l'Union pour la République (UNIR). La plupart des candidats de ce parti sont des apparatchiks du régime. Leurs âges tournent autour de la quatre-vingtaine. Après avoir occupé des postes de ministres, de députés, de conseillers à la Présidence de la République, ils comptent atterrir au Sénat malgré tout le confort dont ils disposent. Alors qu'au même moment, leurs petits-fils et arrière-petits-fils s'impatientent à exercer les mêmes fonctions.

Où met-on la promotion de la jeunesse ?

Le chef de l'Etat a souvent accordé une attention particulière à la jeunesse dans ses discours. Cependant, la réalité est tout autre. On a l'impression que la promotion des jeunes est un serpent de mer. Même les jeunes de l'UNIR en font les frais. Sinon, pourquoi les descendants des pontes du régime n'ont-ils pas accès aux hautes sphères de l'Etat ? C'est à croire qu'après le départ des apparatchiks, ce serait le déluge ! Qu'on ne s'y trompe guère. Nul n'est indispensable dans un Etat. Et personne ne peut éternellement occuper un poste. Quoi qu'on fasse, le renouvellement de la classe politique est imposé par la nature même si on s'arc-boute.



Une gérontocratie des temps modernes

A l'allure où vont les choses, le premier Sénat de notre pays risque d'être un mauvais départ. Les apparatchiks s'obstinent à prendre le maximum des 41 sièges soumis au vote. Ce faisant, on n'est pas loin de connaître un Sénat gérontocratique. Mais passons. Les dés sont déjà pipés pour l'élection



des vieux UNIR. On n'y peut rien. Surtout que le corps électoral constitué exclusivement de conseillers municipaux et de conseillers régionaux dominés par UNIR est en phase avec l'éternisation des gérontes au pouvoir. Pour tout dire, il n'y aura pas de surprises au soir du 15 février. Barry Moussa Barqué (82 ans), Koudjoulou Dogo (86 ans),

Bitokotipou Yagninim (83 ans), Dama Dramani (80 ans) et autres briscards seront élus. La seule carte qui reste, c'est celle de nomination qui échoit au chef de l'Etat. Vivement que des jeunes fassent partie de la vingtaine de sénateurs qu'il aura à désigner. Ce ne sera que justice rendue. La jeunesse est le fer de lance de la nation. Elle ne saurait être marginalisée. Que le chef de l'Etat nous prépare la relève de demain. N'oublions pas que les jeunes représentent 60% de la population togolaise et les personnes âgées de plus de 65 ans ne font que 4% selon le 5^e recensement de 2022. La participation des jeunes à la gouvernance est donc un impératif de la démocratie. Il est temps que le diktat des 4% que représentent les vieux cesse.

La Rédaction

Recensement biométrique / Tensions et boycott des agents opérateurs d'enregistrement Vers un risque de données bâclées ?

Le recensement biométrique, projet phare du gouvernement togolais, inscrit dans le cadre du programme Wuri-Togo et soutenu par la Banque mondiale à hauteur de 72 millions de dollars, connaît un début tumultueux. Lancé dans la zone 1 dans les préfectures de Tone et Cinkassé au nord du Togo le 2 décembre 2024, il suscite déjà de vives tensions parmi les agents opérationnels d'enregistrement (OPE), acteurs centraux de cette initiative. Ces derniers dénoncent des pratiques qu'ils qualifient de « méprisantes » et « injustes » de la part de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED). Entre contrats imposés, droits bafoués et menaces voilées, la situation pourrait gravement compromettre l'intégrité des données collectées.

Mobilisés dès le début de l'opération, les agents OPE ont été déployés sur le terrain avec un contrat d'une durée initiale d'un mois, renouvelable par tacite reconduction sur la base de résultats satisfaisants, pour une durée totale prévue de huit mois. Ce contrat prévoyait une rémunération mensuelle de 170 000 F CFA, incluant un salaire de base de 140 000 F et une indemnité de logement de 30 000 F. Malgré certaines réserves, les agents ont accepté ces termes, espérant un minimum de respect des engagements.

Toutefois, selon certains agents, le versement du premier salaire s'est avéré difficile, n'intervenant qu'après leur mobilisation sur une plateforme d'échange. De plus, les engage-

ments relatifs à la planification des tâches et à l'établissement d'un calendrier de travail n'ont jamais été honorés. Les agents ont été informés, le 22 décembre 2024, de la fin des opérations dans la zone 1, sans préavis. Alors qu'ils pensaient que leur contrat initial signé le 30 novembre se poursuivrait automatiquement, conformément au point 3 dudit contrat (tacite reconduction), ils ont été surpris de se voir imposer un nouveau document aux clauses nettement moins avantageuses.

Ce nouveau contrat prévoit notamment que la rémunération sera ajustée au prorata des jours effectivement travaillés, laissant place à des déductions arbitraires. « En cas de nombre de jours de travail (y compris les



jours de repos) inférieurs à vingt-cinq (25) jours au cours d'un mois donné, l'OPE sera payé selon le nombre de jours effectivement travaillés à compter de la date de déploiement », stipule l'article 8. Paradoxalement, l'article 11 interdit toute autre activité professionnelle pendant la durée du contrat. Ces dispositions contradictoires obligent les agents à rester disponibles en permanence, sans aucune garantie de rémunération.

Face à cette situation, les agents ont tenté de s'organiser pour demander une audience avec le Directeur Général par intérim de l'INSEED. Ces démarches se sont heurtées à un refus catégorique, accompagné de menaces voilées. « Un contrat est individuel. Quand l'employé n'est pas d'accord avec les termes,

il ne le signe pas. Quand vous avez été sélectionnés pour la formation, personne ne connaissait l'autre. Ce n'est pas parce que vous avez été déployés en équipe que vous allez créer un syndicat. Ceux qui envoient des messages pour inciter les autres à ne pas signer, qu'ils partent ! Nous verrons s'il faut arrêter ou continuer le travail. Moi, je ne me cache pas, c'est le DG par intérim de l'INSEED qui vous parle. Chacun doit prendre ses responsabilités », déclare-t-il dans un message audio que nous avons reçu.

Malgré ces mises en garde les agents n'ont pas signé le contrat et n'ont pas répondu à leur poste ce dimanche 19 janvier 2025.

La situation soulève de nombreuses interrogations : pourquoi ce changement soudain des termes contractuels ? Pourquoi l'absence de dialogue dans la gestion d'un projet aussi sensible ? Tandis que certains évoquent des motivations financières peu claires, les agents expriment un désarroi palpable. « Nous avons tout quitté pour nous engager dans ce projet national, mais aujourd'hui, nous sommes traités comme des mendiants. Ce contrat est un piège

qui légalise l'arbitraire », déplore l'un d'entre eux.

Cette crise pourrait compromettre les ambitions du gouvernement, car la collecte de données biométriques impacte directement des secteurs cruciaux comme l'état civil, les élections et la sécurité sociale. Les pratiques dénoncées, combinées à l'absence de garanties contractuelles claires, pourraient entraîner des données inexactes ou manipulées, ternissant ainsi l'image de ce projet d'envergure.

Nos tentatives pour recueillir la version officielle de l'INSEED auprès du Directeur Général par intérim sont restées infructueuses.

Nous apprenons que les autres agents de collecte des plaintes et distributeurs de cartes aussi victimes de la situation s'apprêteraient à rejoindre le mouvement.

Il est urgent que les autorités interviennent pour désamorcer cette crise, rétablir un climat de confiance et garantir des conditions de travail équitables. À défaut, c'est la crédibilité même de l'État et la confiance des citoyens qui risquent d'être irrémédiablement affectées.

Ricardo Agouzou

Les marchés publics du Togo et de ses voisins : Modernité à deux vitesses ?

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, les marchés dits modernes remplacent progressivement les installations sommaires constituées de hangars de paille ou de tôles basiques. Ces infrastructures modernes visent à répondre aux besoins croissants des populations urbaines, offrant des espaces de commerce plus sûrs, hygiéniques et fonctionnels. Cependant, une comparaison entre les marchés publics du Togo et ceux de ses voisins révèle un contraste frappant dans leur conception, leur financement et leur architecture, mettant en lumière ce que l'on pourrait appeler une « modernité à deux vitesses ».

Au Togo : une modernité sous perfusion étrangère

Le Togo, ces dernières années, a entrepris plusieurs projets de construction de marchés régionaux modernes à travers le pays, souvent financés par des partenaires étrangers. C'est le cas du marché de Kpalimé, de celui de Tsévié et de Sokodé déjà réceptionnés et ceux d'Aného, Sotouboua, et d'Agbonou en cours, financés en partie par la coopération allemande via la KfW.

Ces marchés, bien que fonctionnels, présentent des architectures qui suscitent parfois des critiques : matériaux modestes, designs peu innovants et une durabilité qui laisse à désirer.

Ces projets, bien qu'essentiels pour désenclaver les zones rurales et dynamiser l'éco-

nomie locale, semblent marqués par une certaine standardisation dictée par les bailleurs de fonds. Les bâtiments, souvent dépourvus d'originalité, contrastent avec les ambitions et besoins des commerçants et des consommateurs qui aspirent à des infrastructures modernes et esthétiques.

Chez les voisins : une modernité autofinancée et ambitieuse

À quelques kilomètres de là, des pays comme le Ghana, le Bénin ou encore la Côte d'Ivoire adoptent une approche différente. Ces nations investissent massivement dans des marchés modernes conçus sur fonds propres ou via des partenariats public-privé. L'exemple du marché de Kejeria, à Kumasi, au

Ghana, est emblématique : un complexe ultramoderne doté d'un parking souterrain, d'espaces de stockage, de systèmes de gestion des déchets et d'une architecture contemporaine qui reflète la dynamique économique du pays.

Au Bénin, pour mettre un terme aux problèmes d'incendies et d'insalubrité dans les marchés publics, le gouvernement béninois a lancé, en 2019, un projet ambitieux visant à construire des infrastructures conformes aux standards internationaux dans la capitale économique. Ces marchés ultramodernes s'inscrivent dans le cadre d'un programme plus vaste de construction de 35 marchés urbains et régionaux. Mi-juin 2024, les neuf marchés prévus à Cotonou avaient tous été achevés et livrés, tout comme les régionaux à Parakou, Natitingou, Pahou et d'autres localités. Des initiatives de rénovation et d'agrandissement, financées par l'État béninois et des investisseurs privés, mettent en avant des infrastructures durables et bien intégrées dans le



paysage urbain.

Moderne, mais à quel prix ?

Pour réellement se rattacher dans la proposition et la réalisation de futurs marchés dits modernes, les Togolais préconisent une approche plus inclusive et ambitieuse de la part de l'État. Ils recommandent la mobilisation accrue des ressources internes et la diversification des partenariats financiers, tout en intégrant les compétences des architectes et entrepreneurs locaux. Il s'agit également de garantir que les infrastructures présentées comme modernes soient véritablement conformes à cette appellation, non seulement sur le papier, mais aussi dans leur conception et leur fonctionnalité. Cela passe par une consultation active des usagers pour répondre efficacement aux défis persistants tels que les

incendies, les inondations, l'insalubrité et les problèmes de sécurité. Ces critères sont désormais essentiels pour qualifier un complexe marchand de « moderne ». L'exemple des voisins invite le Togo à adopter une approche plus audacieuse dans le développement de ses infrastructures, en valorisant les talents et les ressources locales.

La modernité n'a pas le même visage partout. Tandis que certains pays d'Afrique de l'Ouest démontrent qu'il est possible de financer et de concevoir des infrastructures modernes qui répondent aux aspirations des populations, le Togo doit encore trouver un équilibre entre dépendance étrangère et innovation locale. Car, au final, comme le dit si bien l'adage, « il y a moderne et moderne ».

Yvette SOSSOU

Voie de contournement de Sokodé :

Lancement des travaux par le chef de l'État

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a procédé ce jeudi 16 janvier 2025 à Kpario dans la préfecture de Tchaoudjo, au lancement officiel des travaux de construction de la voie de contournement de la ville de Sokodé.

Cet ambitieux projet, en conformité avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, répond à la vision stratégique du chef de l'État de renforcer les infrastructures de transport pour soutenir la croissance et assurer le développement socio-économique du pays.

Un projet d'envergure nationale

La voie de contournement de la ville de Sokodé longue de 16km part de la RN1 dans la localité de Tchalo située au sud de Sokodé, contourne la ville du côté ouest, croise la RN17 sur la route Sokodé-Bassar pour rejoindre la RN1 au niveau de Kidéoudé.

Cette voie comprend deux tronçons bitumés. Le premier long de 12,7 km, prend son origine sur la RN1 au niveau de la localité de Tchalo et se termine sur la RN17 (Sokodé-Bassar) au niveau de

Kpario. Le second tronçon, long de 3,3 km, débute à Kpario et prend fin sur la RN1 au niveau de Kidéoudé.

Elle aura une emprise de 70 m, une chaussée de 7 m et un accotement de 1,5 m de part et d'autre et sera dotée d'ouvrages de franchissement et d'assainissement.

Des retombées majeures pour l'économie nationale

Cette nouvelle voie, dont la conception repose sur les standards internationaux, permettra de désenclaver la ville de Sokodé et ses environs tout en réduisant le trafic de gros porteurs dans le centre-ville de Sokodé.

Une fois achevée, cette infrastructure, permettra de réduire les inégalités territoriales, de rendre plus fluide le trafic dans la région, de diminuer les risques d'accident de circulation et de promouvoir le développement des activités socioéconomiques.

Une volonté politique réaffirmée

Le projet de construction de la voie de contournement de Sokodé traduit la détermination du chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé d'accélérer la modernisation des infrastructures

routières de notre pays. L'initiative s'inscrit ainsi dans une dynamique plus large, visant à positionner le Togo comme un hub logistique et économique dans la sous-région ouest africaine.

« Le développement des infrastructures de transports occupe une place de choix dans la relance économique amorcée depuis quelques années déjà par notre pays. Les importants investissements accordés à ce secteur témoignent de la volonté du Président de la République de doter le pays d'infrastructures indispensables pour faciliter la circulation des biens et des personnes, pour promouvoir les échanges commerciaux internes et intra régionaux et pour consolider les bases d'une croissance forte aux fins d'un développement durable » a précisé le ministre en charge du désenclavement et des pistes rurales, Bouraïma Kanfitine Tchede Issa.

Outre le contournement de Sokodé, une politique de modernisation des infrastructures routières est en cours dans la région Centrale avec notamment le réaménagement de la RN14 (Sokodé-Tchamba-Kambolé, frontière Bénin, 86 km), la réhabilitation de la



RN17 (Sokodé-Bassar, avec le contournement des monts Malfakassa et la bretelle de Bianaparba).

Togo à ce jour.

Pour le Représentant-résident de la JICA, Monsieur Motoharu Wakabayashi « cet investissement est le fruit de la qualité du partenariat entre le Japon et le Togo, du climat de paix et de stabilité politique qui règne dans le pays ainsi que les réformes économiques entreprises pour améliorer l'environnement des affaires ».

Dans une ambiance festive, les forces vives de la préfecture de Tchaoudjo ont exprimé par la voix des transporteurs, leur profonde reconnaissance au Président de la République, pour son engagement constant et ses efforts inlassables dans la dynamique de transformation de l'économie nationale et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Fruit de la diplomatie économique agissante du chef de l'État

La réalisation du projet est la résultante des actions diplomatiques du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé et de la qualité du partenariat entre le Togo et le Japon. En effet, le coût total du projet revient à 24,5 milliards de francs CFA dont 82% sont financés par un don du gouvernement japonais à travers l'Agence japonaise de la coopération internationale (JICA) et environ 4 milliards de Francs CFA, financés sur ressources propres de l'Etat togolais. Ce financement représente le plus gros investissement japonais au

Source : presidence.gouv.tg



CIRCULAIRE

N° 001/2025/OTR/CG/CI

RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

La loi n° 2024-007 du 30 décembre 2024 portant loi de finances, exercice 2025, a rehaussé le seuil d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), fixé par l'article 177 du Code Général des Impôts (CGI). Ce seuil, initialement de soixante millions (60 000 000) de francs CFA, est porté à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Ainsi, pour compter du 1er janvier 2025, sont tenues de facturer et de reverser la TVA, les personnes physiques ou morales qui effectuent d'une manière indépendante à titre habituel ou occasionnel, une ou plusieurs opérations soumises à la taxe, quels que soient le statut juridique de ces personnes, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention, lorsqu'elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à cent millions (100 000 000) de francs CFA.

De ce fait, l'assujettissement à la TVA des entreprises qui sont au régime du Réel sans TVA, sous réserve des entités exonérées, prend effet à compter du premier (1er) jour du mois du franchissement du chiffre d'affaires ci-dessus indiquée.

Les assujettis au 31 décembre 2024, dont le chiffre d'affaires n'atteint pas le nouveau seuil, continuent d'observer leurs obligations déclaratives et de paiement pendant trois (03) exercices consécutifs conformément à l'article 177 alinéa 3 du CGI.

En conséquence, durant cette période triennale qui court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, toutes les entreprises relevant du régime du

réel avec TVA suivant l'ancien seuil, conservent leur statut d'assujettis ainsi que les obligations fiscales y relatives. Elles restent, à cet effet, redevables de l'accomplissement de leurs obligations habituelles de facturation, de collecte, de déclaration et de versement de ladite taxe indépendamment du rehaussement de seuil intervenu.

Elles perdront leur statut d'assujettis si à l'issue de cette période, leur chiffre d'affaires reste inférieur au nouveau seuil de cent millions (100 000 000) de francs CFA.

Cependant, les entreprises assujetties sur la base de l'ancien seuil qui souhaitent renoncer à leur assujettissement du fait du non franchissement du nouveau seuil avant l'expiration du délai de trois (03) ans susmentionné, doivent introduire une demande de changement de régime auprès du Commissaire des Impôts.

En ce qui concerne les entreprises ayant volontairement opté pour leur assujettissement à la TVA, elles sont tenues de poursuivre leurs obligations déclaratives et de paiement pour une période de cinq (05) ans à compter du 1er janvier suivant l'exercice de leur option, conformément à l'article 176 alinéa 2 du CGI.

Pour rappel et ce conformément aux dispositions de l'article 177 alinéa 2 du CGI, indépendamment du seuil du chiffre d'affaires réalisé, les personnes morales ou physiques exerçant une profession libérale ainsi que les titulaires de charges et offices, sont assujettis de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée. Il en est de même pour les personnes physiques ou morales exerçant la profession de commissionnaires de transports aériens et/ou maritimes, d'agents de fret aérien et maritime, de commissionnaires agréés portuaires, des consignataires de navire et les professions d'expertise maritime.

Le Commissaire des Impôts est chargé de l'application de la présente circulaire qui prend effet à compter du 1er janvier 2025 et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 14 janvier 2025

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Koko B. TCHADDE

Page 2/2

Journée Portes Ouvertes des Archives Nationales

Les administrés et les professionnels de l'information attendent la loi sur les archives

Le 16 janvier dernier, la Direction de la Bibliothèque et des Archives Nationales (DBAN), placée sous le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), a organisé une Journée Porte Ouverte au siège de sa Direction. « Les archives, quelle importance pour le développement d'une nation ? », c'est le thème autour duquel se sont réunis les archivistes, les documentalistes, les bibliothécaires ainsi que des chercheurs en présence du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M. Kankan Malik Natchaba. Il s'agissait pour cette journée de montrer la performance de la DBAN à travers les expositions et la richesse de son fonds documentaire.

« Les archives, c'est aussi la preuve du travail qui a été fait »

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Kankan Malik Natchaba s'est exprimé sur les valeurs de preuves, administratives et historiques des archives. « Les archives, c'est aussi la preuve du travail qui a été fait par nos devanciers, qui par la sueur de leurs fronts ont contribué à la construction et à l'édification de notre belle nation ». Il a rendu hommage au chef de l'Etat pour son intérêt pour une administration performante qui retrace notre provenance, permet de s'inspirer du travail qui existe avant nous ainsi que pour sa volonté de moderniser notre administration en passant par un travail sur les archives qui sont le socle de cette modernisation envisagée. Il a dit que l'initiative entreprise par la DBAN est une première et ne sera pas la dernière. Le ministre Malik a salué l'événement et l'a situé dans le contexte de la feuille de route gouvernementale qui dans son axe 3 vise le renforcement des structures de l'Etat. « Nous

savons que l'avenir des archives passe par la digitalisation accrue pour faciliter d'abord la conservation et éviter la question des espaces, pour penser au mécanisme de conservation mais aussi de consultation », a-t-il fait savoir.

L'importance des Archives pour le Développement d'une Nation

Cette communication a été présentée par Dr DANKLOU Holonou Junior, Consultant en archivage physique et électronique, professeur des universités.

Dans son exposé, il a cité les types d'archives à savoir : les archives administratives, les archives personnelles ou privées, les archives scientifiques et technologiques. Il a expliqué la nécessité des archives dans la construction d'une nation à travers la préservation de la mémoire collective, le soutien à la transparence et à la bonne gouvernance, leur rôle dans la planification et la prise de décisions stratégiques.

« Les archives sont avant tout un témoignage précieux du passé d'un pays, et permettent de préserver la mémoire collec-



tive de ses citoyens. », a-t-il martelé avant de poursuivre qu'« elles offrent une base documentaire essentielle pour comprendre l'histoire, la culture et les traditions d'une nation ».

« Droit de l'information et droit à l'information »

Ce sous-thème a été présenté par M. Coulibaly, ancien directeur de la DBAN de 1997 à 2016. Dans son développement, il a mis l'accent sur le droit à l'information et le droit de l'information. Il a défini l'information comme la matière première sur laquelle vont s'exercer les techniques documentaires. L'information implique, selon lui, la communication qui est un échange d'information entre deux ou plusieurs personnes. Ainsi, cette information transmise est encadrée par le droit et des règles déontologiques qui sont mises en place : le droit de l'information ou le droit de la communication. Ce droit s'applique à toute publication ou diffusion de l'information. Ainsi, il dit que dans le droit de l'information, la vie privée

constitue un obstacle à l'information en citant le champ droit à l'image, droit d'auteur, droit de publication et de reproduction et de réutilisation des contenus publiés.

Le droit à l'information, précise l'ancien directeur, consiste à donner aux administrés la liberté d'accès aux documents administratifs. Il a rappelé que l'accès de l'information administrative et la protection de la vie privée à travers une législation existe au Togo depuis 1998. Il



cite la loi n°1998-004 du 11 février 1998 sur le code de la presse et de la communication qui dispose en son article 3 que « L'Etat togolais garantit à toute personne vivant sur le territoire national le droit d'être informé et

d'accéder aux sources et aux moyens d'informations » ; la loi n°2016-006 du 30 mars 2016 portant sur la liberté d'accès à l'information et à la documentation publique avec pour objet de garantir et de préciser le droit des administrés à l'information ; la loi n° 2017-007 du 22 juin 2017 fixant les règles générales régissant toute transaction électronique.

Concluant sa communication, l'ancien directeur des archives a déclaré qu'au Togo « les professionnels des archives et les administrés attendent la loi sur les archives pour leur faciliter le travail et l'accès à l'information documentaire ».

Les autres communications ont porté sur le dépôt légal, les archives et construction nationale.

Les activités de la journée ont également été marquées par une visite guidée par l'actuel directeur de la DBAN, M. ATIPATE Romaric des services de conservation des archives.

Faut-il rappeler que le Togo devait être le premier pays de la sous-région à avoir une loi sur les archives si la proposition de loi de HILMY en 1979 avait été adoptée.

Jacques

Deuil dans le Grand Lomé :

Les communes de Baguida et Légbassito orphelines de leurs maires

Le Grand Lomé est plongé dans une profonde tristesse après la disparition, à quelques jours d'intervalle, de deux figures clés de son administration locale. Les communes de Golfe 6 (Baguida) et Agoè-Nyivé 2 (Légbassito) pleurent respectivement leurs maires, Jean-Baptiste Dagbovi et Djabakou Koffi Bolor, emportés par des maladies soudaines et imprévues.

Le lundi 20 janvier 2025, Jean-Baptiste Dagbovi, maire de la commune Golfe 6, a rendu l'âme après une courte hospitalisation. Homme apprécié pour son dévouement et sa vision, il avait récemment adressé ses vœux de nouvel an à la population, annonçant une année de travail acharné pour le développement de la commune. Sa mort soudaine a laissé un vide énorme dans une communauté encore sous le choc.

À peine le temps de sécher leurs larmes que les habi-

tants du Grand Lomé ont été frappés par une nouvelle tragédie. Ce mardi 21 janvier, la disparition du maire Djabakou Koffi Bolor, de la commune Agoè-Nyivé 2, a été annoncée. Selon des sources proches, il aurait succombé à un malaise qui le rongait depuis quelque temps.

Jean-Baptiste Dagbovi et Djabakou Koffi Bolor étaient tous deux reconnus pour leur engagement dans la gestion de leurs communes. À Golfe 6, Jean-Baptiste Dagbovi portait



Jean-Baptiste Dagbovi

des projets ambitieux visant à améliorer les infrastructures et les conditions de vie des habitants de Baguida et ses environs. De son côté, Djabakou Koffi Bolor travaillait à renforcer l'accès aux services de base pour les habitants de Légbassito, une commune en pleine croissance.

Ces deux pertes successives constituent un coup dur pour le Grand Lomé, où les



Djabakou Koffi Bolor

défis de développement local nécessitent une continuité dans la gouvernance et une vision claire pour répondre aux besoins des populations.

Les messages de condoléances affluent depuis l'annonce de ces décès. Les collègues des deux défunts, les membres de leurs communautés, ainsi que des acteurs politiques de tous bords saluent la mémoire

de deux hommes qui ont marqué leurs communes par leur dévouement et leur sens des responsabilités.

Avec la disparition de ces deux maires, les communes de Baguida et Légbassito doivent désormais faire face à des défis de succession. La continuité des projets en cours sera essentielle pour honorer l'héritage laissé par ces deux hommes.

Alors que le Grand Lomé s'apprête à leur rendre un dernier hommage, les regards se tournent vers les autorités locales et les communautés pour assurer la pérennité des initiatives lancées par Jean-Baptiste Dagbovi et Djabakou Koffi Bolor.

Yvette SOSSOU

Burkina Faso :

Une nouvelle ère ? Le Président Ibrahim TRAORÉ appelle à couper le cordon des accords militaires avec la France

Dans un discours marquant lors de la montée des couleurs le 13 janvier 2025, le Président du Burkina Faso, Ibrahim TRAORÉ, a souligné l'importance cruciale de rompre les accords militaires avec la France. Affirmant que cette démarche est essentielle pour la véritable souveraineté du pays, il a dénoncé la persistance d'un système néocolonial qui entrave le développement et l'autonomie des nations africaines. Ce discours résonne comme un appel à une nouvelle ère de liberté et d'indépendance pour le Burkina Faso.

Un discours chargé de symbolisme

Le choix de la date et la mise en scène de la montée des couleurs ne sont pas anodins. Ce moment solennel, qui symbolise l'unité et l'indépendance, a été utilisé par le Président du Burkina Faso, Ibrahim TRAORÉ pour revendiquer une nouvelle direction pour le Burkina Faso. Le président a mis en avant la nécessité de s'affranchir de la tutelle militaire française pour un État qui aspire de se libérer du joug de néocolonialisme français, affirmant que ces accords sont le principal obstacle à l'émancipation des peuples en Afrique fran-

cophone.

Une critique du néocolonialisme

Traoré ne s'est pas contenté de critiquer les accords actuels. Il a également mis en lumière la continuité d'un système néocolonial où des acteurs locaux, souvent en complicité avec la France, contribuent à maintenir ce statu quo. En qualifiant ces accords de « colonne vertébrale » des anciennes relations coloniales, il souligne l'urgence d'une rupture complète pour permettre au Burkina Faso de redéfinir ses relations internationales sur de nouvelles bases. Le Président du Burkina Faso, Ibrahim TRAORÉ sou-



lève également des questions fondamentales concernant la persistance d'un système néocolonial profondément ancré dans la structure politique et sociale du Burkina Faso

Réactions du paysage politique

Les commentaires sur ce discours ont été variés. D'un côté, de nombreux Burkinabés accueillent avec enthousiasme cette position affirmée et aspirent à une plus grande souveraineté. De l'autre, certains critiques expriment des inquiétudes concernant les conséquences de

cette décision sur la sécurité nationale et la coopération internationale, notamment face aux défis terroristes auxquels le pays fait face.

Vers une nouvelle ère ?

Alors que le Burkina Faso traverse une période de turbulences politiques et sociales, le discours d'Ibrahim Traoré pourrait marquer le début d'une nouvelle ère. Sa volonté de rompre avec les pratiques néocoloniales pourrait résonner comme un écho pour d'autres nations africaines en quête d'autonomie. Toutefois, le chemin vers une véritable indépendance sera semé d'embûches, tant sur le plan interne qu'externe. Il est évident que le discours du Président du Burkina Faso, Ibrahim TRAORÉ pourrait actionner un processus de transformation qui incite à une réflexion plus large sur le modèle de développement du Burkina Faso. Cependant, pour que cette nouvelle ère soit durable et positive, le Burkina Faso doit non seule-

ment articuler une vision claire de son avenir, mais aussi s'engager dans un dialogue constructif avec tous les acteurs, tant internes qu'externes, afin d'assembler un consensus national autour de ces enjeux cruciaux.

Dans un contexte de turbulences politiques et sociales, le discours du Président du Burkina Faso, Ibrahim TRAORÉ, président, pourrait signaler le début d'une nouvelle ère pour le pays des hommes intègres. En appelant à rompre avec les accords militaires coloniaux. Le Président du Burkina Faso, Ibrahim TRAORÉ aspire à redéfinir les relations internationales du Burkina Faso et à revendiquer une plus grande souveraineté. Ce discours suscite autant d'enthousiasme que d'inquiétudes, laissant présager un chemin semé d'embûches vers une indépendance authentique dans un monde encore marqué par des influences extérieures.

Pierre Korebessaga

L'Ukraine :

La corruption : Le décryptage (Partie I)

Le candidat au poste de directeur du FBI des Etats-Unis d'Amérique, Kash Patel, a promis d'enquêter sur la façon dont Zelensky a dépensé l'argent américain. Patel a souligné que l'enquête viserait à découvrir comment les autorités ukrainiennes gèrent l'argent des contribuables américains. Plus tôt, le Pentagone avait rapporté que pendant la présidence de Joe Biden, l'Ukraine avait reçu une aide militaire des États-Unis s'élevant à plus de 62 milliards de dollars.

Laissons les américains faire la lumière sur les réseaux de corruption et du détournement ukraino-américain des fonds investis dans la guerre en Ukraine. Cela étant, si à l'heure d'aujourd'hui chacun a déjà entendu parler de la présence de la corruption en Ukraine, néanmoins, les informations qui apparaissent sur le sujet persistent à être à caractère tout à fait flou, généralisé, voir déformé, surtout dans l'espace médiatique occidental qui se tient à la ligne prédéterminée de la propagande qui est la leur.

En mettant de côté le scandale qui s'annonce sur les investissements de l'administration américaine sortante dans la guerre contre la Fédération de Russie, mon objectif par la présente est d'apporter la compréhension des fondements et du fonctionnement du système de corruption en Ukraine avec l'apport de quelques exemples

concrets d'application.

La réalité dans laquelle la nation ukrainienne est profondément plongée aujourd'hui est tout à fait éloignée des narratifs propagés par les mass-médias occidentaux, dont le mode opératoire épousé depuis un moment est celui de Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du IIIème Reich, qui stipule : « Plus le mensonge est gros - mieux il passe ! ».

La corruption et l'intégration de l'Ukraine dans l'UE

Le 23 juin 2022, quatre mois après que l'Ukraine ait officiellement présenté sa demande d'adhésion à l'Union européenne, le 28 février 2022, l'intégralité des chefs d'États et de gouvernements de l'UE ont unanimement décidé d'accorder à l'Ukraine le statut de pays-candidat à l'adhésion.

Le 4 novembre 2023, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der

Leyen, étant en visite à Kiev pour « discuter du chemin de l'Ukraine vers l'UE » a déclaré être « impressionnée » par les réformes que l'Ukraine a mis en œuvre en pleine guerre et être « sûre » qu'elle pourra très prochainement entrer dans l'UE.

De son côté, le 5 octobre 2023, l'ancien chef de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a déclaré au quotidien allemand Augsburger Allgemeine : « Quiconque a eu quelque chose à voir avec l'Ukraine sait que c'est un pays corrompu à tous les niveaux de la société [...] Il ne faut pas faire de fausses promesses au peuple ukrainien, qui est dans la souffrance jusqu'au cou ».

Début décembre de la même année, le premier ministre hongrois Viktor Orban a officiellement qualifié de faux le rapport de la CE, supervisé par sa présidente, sur le respect par l'Ukraine des quatre conditions préalables à l'adhésion à l'UE, dont celui du niveau et des résultats de la lutte contre la corruption : « L'Ukraine est connue comme l'un des pays les plus corrompus au monde ! Cela [l'affirmation que l'Ukraine a fait des progrès vis-à-vis des conditions posées par l'UE] est une blague ! », a-



il déclaré en rajoutant que le rapport fabriqué par la Commission européenne selon lequel quatre des sept conditions préalables ont été remplies par l'Ukraine n'est rien d'autre qu'un « mensonge ».

En novembre 2024, l'ancien ministre polonais Kulpa a déclaré que jusqu'à la moitié de l'aide occidentale à l'Ukraine a été volée à l'intérieur du pays : « de 30% à 50% selon les secteurs. L'argent volé aurait pu être utilisé pour créer un budget annuel de soutien à l'Ukraine ».

Cela étant, l'un des principaux objectifs de l'état ukrainien à ce jour est bien l'adhésion dans l'Union Européenne et, rappelons-le : l'une des conditions sine qua non de l'adhésion d'un pays au sein à l'UE est la lutte contre la corruption avec l'affichage des preuves des succès indéniables sur ce chemin.

Durant les négociations

de l'entrée dans l'UE, chaque pays-candidat entre dans le processus de la préparation de l'application de la législation et des normes de l'Union. En effet, le processus d'adhésion nécessite de la part du candidat de mettre en œuvre des réformes fondamentales dans de nombreux domaines, dont l'une des principales est la lutte contre la corruption.

Toutefois, même en prenant en compte les statistiques officielles erronées sur la corruption par le monde qui classent l'Ukraine qu'en 104ème place sur les 180 listés, le pays continue à se situer 28 positions plus bas que le pays « le plus corrompu » parmi les membres actuels de l'UE, ce qui est tout, sauf une preuve du succès indéniable dans la lutte contre la corruption.

Suite dans la prochaine parution



Togocom

devient

Yas

Yas.tg

Service client : 888



RÉCÉPISSÉ: N°001 / 19 / 07 / 98 / HAAC

ADRESSE: 17 RUE DES NOIX,
TOKOIN DOUMASSESE, CONTACTS: 90 19 66 68
99 47 73 75

**DIRECTEUR
FONDATEUR**

Apollinaire
MEWENEMESSE

COMITÉ DE RÉDACTION

MÉWÉ.KAO VICTOIRE; ; ARRIS ALEXANDRE,
Jaques. ASSÉYÉ, M.K.

DISTRIBUTION A. Moïse 90 70 98 17

**SECRETARIAT
PUBLICITE**

Célestine Bamazi

**TECHNICIEN
NUMERIQUE**

Stéphane GAWU

Mise en page

Franck Y. AHONGAN
Tél : 93 07 28 66

Imprimerie Sans Dieu, rien